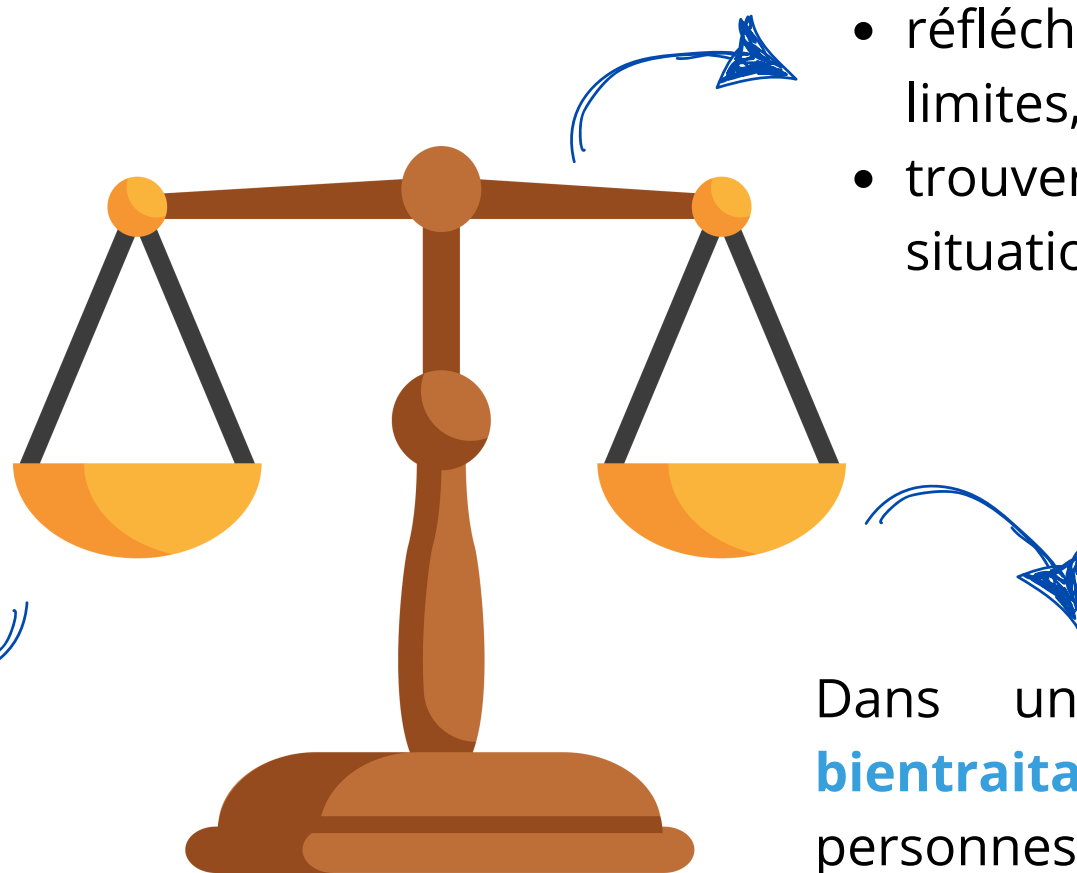


Cadre réglementaire

Les lois du 2 janvier 2002 et du 28 décembre 2015 encouragent les établissements médico-sociaux à créer un **comité éthique**.



Le **comité d'éthique et de bientraitance** est une réunion d'un groupe de personnes dans le but de :

- réfléchir sur le sens des actions et les limites,
- trouver les meilleures solutions à des situations difficiles.

Dans un **comité d'éthique et de bientraitance** il doit y avoir différentes personnes.

Par exemple :

- des personnes accompagnées,
- des représentants des familles,
- des professionnels,
- des administrateurs,
- la direction de l'établissement.

01. L'éthique c'est une question de morale ?

Non !

La morale c'est un ensemble de règles de vie et de valeurs.

On respecte ces règles et ces valeurs parce qu'elles sont identiques pour tout le monde.

Par exemple, je dois :

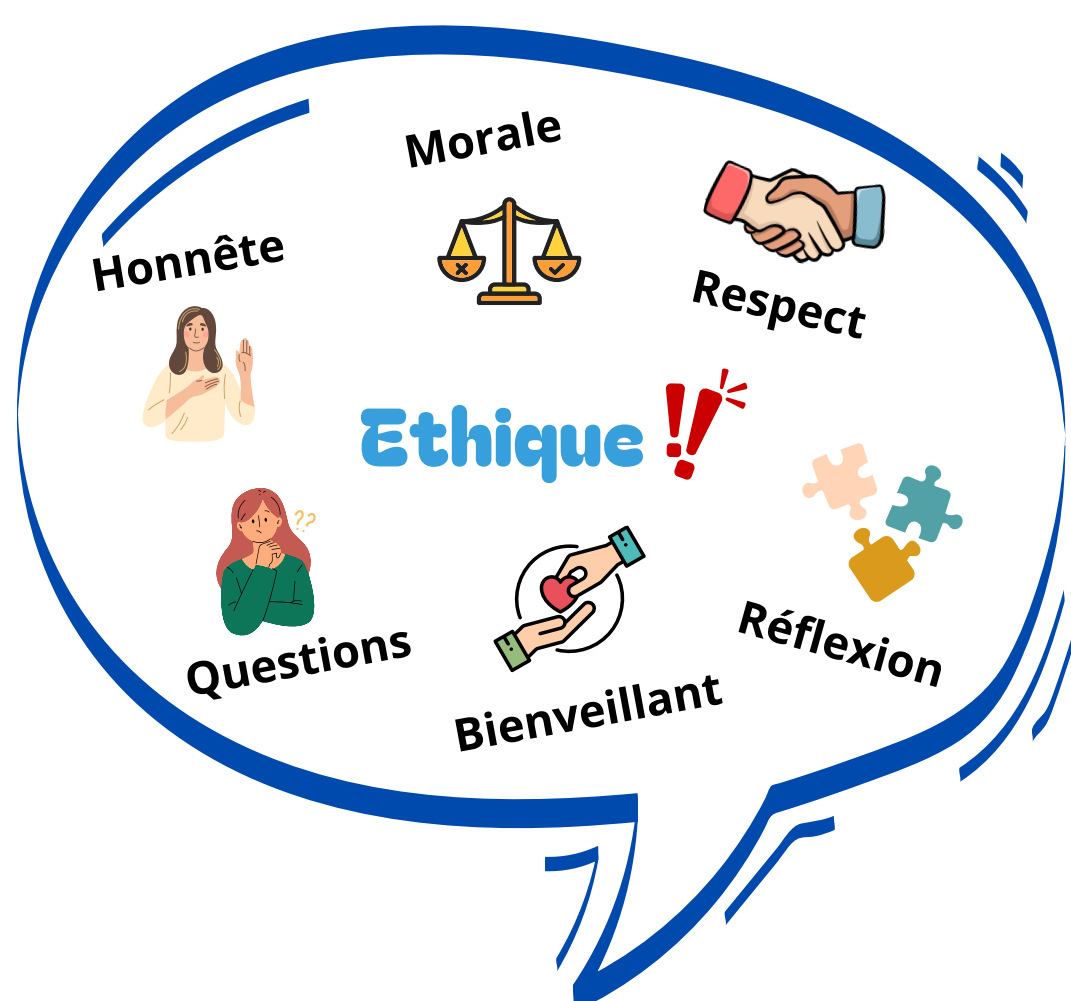
- être honnête,
- être bienveillant,
- respecter la vie privée, etc.

On ne discute pas la morale.

Par contre dans l'éthique, on discute.

C'est une réflexion entre plusieurs personnes pour :

- comprendre si la morale et les valeurs sont bonnes et justes pour une personne ou pour un groupe,
- savoir si on peut faire mieux



📍 02. A quoi ça sert ?

L'éthique s'interroge par exemple sur les sujets suivants :

- j'exerce mon droit à la liberté dans le respect des règles,
- je suis citoyen dans un établissement,
- j'ai envie d'avoir une vie affective et sexuelle,
- je veux décider pour moi,
- je veux gérer mes ressources, mon argent,
- je veux pouvoir me protéger des choses qui ne sont pas bonnes pour moi,
- je veux qu'on me respecte.

Le **comité d'éthique et de bientraitance** va à partir de la morale et des textes réglementaires :

- réfléchir et débattre sur un sujet dédié,
- rédiger les avis argumentés

Le **comité d'éthique et de bientraitance** peut aussi se réunir pour trouver des solutions à une situation difficile d'ordre général issue du terrain.



📍 03. Comment cela se passe ?

Pour prendre une décision, le **comité d'éthique et de bientraitance** respecte des grands principes : **l'écoute** pour permettre l'expression libre de chacun, le **respect**, être **juste**, la **bienveillance**.

Le comité a sa propre éthique !

Et cela n'est pas toujours facile. Par exemple, une personne refuse de prendre un médicament important pour sa santé. Dans ce cas le respect de l'autonomie de la personne s'oppose au principe de faire du bien. Le **comité d'éthique et de bientraitance** va se poser des questions comme par exemple :

- Faut-il respecter le choix de la personne de ne pas prendre son médicament ?
- Faut-il forcer la personne à prendre son médicament pour sa santé ?
- Est-ce qu'il existe d'autres solutions ?



📍 04. En conclusion

- L'éthique, cela se discute tout le temps.
- Il n'y a pas de règles mais on doit se poser des questions.
- On discute pour chaque situation compliquée.
- Une nouvelle information peut changer la réflexion.
- On ne peut pas faire de l'éthique tout seul.



📍 05. Le comité d'éthique et de bientraitance à l'ADPEP 36



A ce titre, l'association ADPEP 36 souhaite instaurer un **comité d'éthique et de bientraitance**. Le comité se réunira 2 fois par an au siège de l'association. Des réunions préparatoires auront lieu au sein de votre établissement avant chaque réunion du comité.

Nous avons besoin de votre participation, de votre parole, de votre vécu.



Inscrivez-vous en faisant la demande auprès des professionnels qui vous accompagnent, par courrier ou en écrivant par mail à l'adresse suivante :



comite-ethique-bientraitance@adpep36.fr

